

Photo Leroy.

C. E. M. A. Sidi Marouf. Vue de l'usine.

LE MARCHÉ DES BOIS TROPICAUX AU MAROC

PAR LE CENTRE TECHNIQUE FORESTIER TROPICAL
ET LA COMPAGNIE FRANÇAISE D'ORGANISATION.

SUMMARY

THE MARKET FOR TROPICAL WOODS IN MOROCCO

Morocco makes about 6,000 cubic metres (210,000 cubic feet) of plywood from gaboewood, and a few thousand cubic feet of plywood from cedarwood. This production is destined almost entirely for the home market, and is strongly protected by customs duties on imported plywood.

The presence of walnut gives rise to a small-scale cutting and slicing industry. Crates for the export of tomatoes and citrus fruits may lead to an increase in the consumption of samba.

RESUMEN

EL MERCADO DE LAS MADERAS TROPICALES EN MARRUECOS

En Marruecos se fabrica, aproximadamente, unos 6.000 m³ de madera contrachapada de okumé y algunos cientos de metros cúbicos de madera contrachapada de cedro. Esta producción está destinada casi exclusivamente al mercado interior y se encuentra fuertemente protegida por los derechos de aduanas que se aplican a las maderas contrachapadas de importación.

La presencia de nogales ha dado lugar a una pequeña industria de corte. La fabricación de cajas para la exportación de tomates y de agriles puede dar lugar sin duda a un aumento del consumo de madera de samba.

N. D. L. R. — Comme les études sur les marchés des bois tropicaux en France, en Allemagne, aux Pays-Bas, en Italie, en Grande-Bretagne, en Israël et au Liban, publiées précédemment, le présent article est constitué par de larges extraits d'une étude effectuée par le C. T. F. T. et la C. O. F. R. O. R. à la demande du Ministère de la Coopération qui en a assuré le financement.

En 1960, la population du Maroc comprenait 11.625.000 personnes, dont 195.000 Français et 125.000 Espagnols. Ce total de 320.000 Européens devrait se restreindre à 226.000 en 1965 sur un total de 13.000.000, pour atteindre 167.000 en 1970 sur une population de près de 15.000.000 de personnes.

La diminution, tant en valeur relative qu'en valeur absolue, des Européens, est l'un des problèmes les plus importants auquel soit confronté le Royaume Marocain.

Depuis l'indépendance, une quantité importante de Français a rejoint la métropole, abandonnant leur position de dirigeants d'entreprises qui, depuis, ont cessé leurs activités ou tournent à un rythme très en dessous de leurs possibilités.

Le départ de nombreux consommateurs fortunés a restreint également l'activité de certaines entreprises. Ce ralentissement de l'activité industrielle a eu des répercussions immédiates sur la vie économique de la nation.

Par ailleurs, la crainte de l'avenir a stoppé la propension à investir des responsables économiques, qui se contentent d'administrer au mieux.

L'industrie du bâtiment, en particulier, a subi un recul très important, à tel point que les responsables du Plan ne prévoient aucun investissement dans le futur et font état d'un suréquipement important par rapport aux possibilités de construction.

L'industrie du bois, étroitement liée à l'activité de celle du bâtiment, a donc subi un recul important, avec des modifications dans la structure de la consommation : l'utilisation au moindre coût est le critère déterminant.

Les ressources locales forestières n'arrivant pas à satisfaire les besoins du pays, l'importation est soumise à cette recherche maximum d'économie.

Les essences tropicales ne sont donc utilisées que pour des emplois spécifiques pour lesquels aucun autre bois ne peut être employé.

Le Maroc, enfin, comme tous les pays jeunes se constituant une industrie, met cette dernière à l'abri de la concurrence des pays industrialisés à l'aide de droits de douane élevés et, parfois, de contingents sévères.

A. — LES IMPORTATIONS AU MAROC

VOLUMES IMPORTÉS

Le Maroc satisfait ses besoins en bois en consommant, en plus de sa production locale (essentiellement 40.000 m³ grumes de Cèdre), 160.000 m³ de sciages importés et de l'ordre de 20.000 m³ de grumes tropicales.

Pour la majeure partie de ces bois, il s'agit traditionnellement de résineux, bois du Nord et Pin

maritime (dont 80 % en provenance des Landes, le reste venant du Portugal et d'Espagne).

Il faut y ajouter une faible quantité de Chêne venant de France, et de Hêtre étuvé venant de Yougoslavie. Ce bois est destiné surtout à l'industrie du meuble (mobilier scolaire principalement). Les quantités correspondantes n'ont pas dépassé

IMPORTATIONS AU MAROC

	Pin maritime m ³ sciages	Pin sylvestre m ³ sciages	Epicea sapin (Sapin blanc) m ³ sciages	Feuillus Europe m ³ sciages	Bois tropicaux m ³ ég. grumes
1957	55.000	8.000	18.500	5.900	
1958	71.500	13.300	27.000	4.200	11.400
1959	68.000	11.000	15.300	3.700	15.400
1960	119.500	11.500	20.600	3.900	12.220
1961	126.000	19.500	26.300	3.700	19.700
1962	100.000	21.800	26.500	8.500	23.265

3.000 t en 1960 et ont été négligeables en 1961.

Le reste est constitué par des bois tropicaux en grumes (Okoumé et Samba essentiellement), dont les chiffres d'importation vont en augmentant

depuis ces dernières années, grâce surtout au Samba et à son utilisation dans l'emballage.

La totalité des bois tropicaux utilisés jusqu'à présent provient des pays de la zone Franc.

IMPORTATIONS DE BOIS TROPICAUX

L'Okoumé alimente l'industrie du contreplaqué, représentée par une seule usine située à Casablanca. Les approvisionnements en Okoumé se situent autour de 10.000 m³ grumes. Les achats se font directement à l'Office, sans passer par l'intermédiaire d'importateurs.

Le Samba constitue le principal facteur des dernières augmentations des importations en bois tropicaux africains. Il provient de Côte d'Ivoire et alimente l'industrie, de création très récente, du billot et de la caisse armée.

Les « bois divers » africains, constitués surtout par des Sipo, Sapelli, Tiama, Acajou, sont en régression par rapport à la consommation qui en était faite avant l'Indépendance (1956).

Parmi ces essences, celle qui semble la plus employée est le Sipo. Viennent ensuite, sensiblement sur le même plan, l'Acajou et le Sapelli, puis

le Tiama et l'Iroko. En moindre quantité, sont importés l'Avodiré, le Framiré et le Niangon. Leur utilisation est surtout la menuiserie fine, plus que l'ébénisterie, elle concerne très peu la menuiserie extérieure traditionnellement réservée aux bois du Nord.

L'une des causes de la diminution de l'importance relative des « bois rouges » parmi les bois tropicaux africains importés, doit être recherchée dans la régression des réalisations dans le bâtiment, et la recherche de matériaux bon marché.

Les bois arrivent en grumes pour la plupart. Ils sont ensuite vendus en sciages ou plots, soit directement aux utilisateurs lorsque ceux-ci sont importants, soit par un ou deux niveaux de négociants semi-grossistes répartis dans le pays.

Le tableau ci-après précise les volumes et les origines des importations.

EXPORTATIONS DE BOIS TROPICAUX VERS LE MAROC, EN M³

Années	Cameroun		Congo		Côte d'Ivoire		Gabon (hors Okoumé)		Okoumé Office des Bois		Total	
	Grumes	Débités	Grumes	Débités	Grumes	Débités	Grumes	Débités	Grumes	Contre-plaqués	Grumes	Débités + contre-plaqués
1958 ...	129	283	89	—	1.551	—	363	—	9.678	—	10.810	283
1959 ...	23	2.550	116	—	2.421	—	—	—	7.737	—	10.297	2.550
1960 ...	61	—	—	—	3.729	—	657	—	10.773	—	12.220	—
1961 ...	53	150	159	—	6.430	—	611	—	11.938	102	19.191	252
1962 ...	361	—	225	—	12.650	—	—	—	7.022	207	19.258	207
1963 ...	507	119	547	—	15.455	—	737	—	11.321	—	28.567	119
1964 ...	200	1.100	400	—	17.500	100	—	—	9.000	—	—	—

Source : Bois et Forêts des Tropiques.

Les frêts entre la Côte Occidentale d'Afrique et Casablanca sont les mêmes que pour les ports français.

Les droits de douane sont composés d'une taxe *ad valorem* à laquelle s'ajoutent : une taxe spé-

ciale de 2,5 %, un droit de timbre de 1 % et une taxe de production de 8 %, ce qui donne l'assiette effective de la taxe. Dans le cas d'exportation, les éléments importés entrent en admission temporaire, en suspension de toutes taxes.

L'INDUSTRIE DU CONTREPLAQUÉ

La principale Usine de contreplaqué est une filiale d'un groupe français.

Créée en 1949, elle occupe actuellement un effectif global de 183 personnes.

Dans un hall couvert de 10.000 m² la Société dispose d'un matériel très moderne : déroulease, séchoir à tuyères, presses automatiques, etc...

En 1964, l'Usine a fabriqué environ 6.000 m³ de contreplaqué dont 200 m³ de lattés. Cette activité permet de satisfaire les besoins du pays en contreplaqués.

D'importants investissements réalisés au cours de ces deux dernières années ont accru dans des proportions notables la capacité de production de l'Usine, ce qui lui permettra, le moment venu, de satisfaire un marché potentiel d'exportation non encore utilisé.

En outre, depuis sa création, une fabrication d'emballages légers en bois déroulé est adjointe à la

production de contreplaqué. C'est ainsi qu'en 1964, 250.000 emballages ont été fabriqués, utilisant en partie des placages ne convenant pas à la fabrication du contreplaqué.

Une seconde firme sise à Meknès partage son activité entre le sciage et la fabrication de contreplaqué de Cèdre.

C'est une ancienne usine de tranchage qui, après avoir abandonné le placage, a conservé son matériel utilisé d'une façon artisanale pour produire ce contreplaqué.

Elle dispose d'une trancheuse ancienne déjà amortie sur le marché français, et de deux presses. Le séchage se fait à l'air libre. Sa capacité actuelle est de 3 m³ par jour, soit 800 à 900 m³ par an. 20 à 22 personnes concourent d'une façon régulière à la fabrication.

La production annuelle de contreplaqué au Maroc est donc de l'ordre de 6.000 à 7.000 m³.

APPROVISIONNEMENTS

L'approvisionnement est basé sur l'Okoumé, les achats sont faits directement au Gabon auprès de l'Office des Bois de l'Afrique Equatoriale.

A l'importation, l'Okoumé est frappé d'une taxe *ad valorem* de 10 % dont l'incidence exacte est de 12,652 %.

En outre, on utilise des essences diverses provenant de Côte d'Ivoire, Cameroun et Congo Brazza-

ville : essentiellement des bois rouges, en particulier : Acajou et Sipo.

En 1964, les achats d'Okoumé se sont élevés à 9.000 m³ environ, ceux de bois rouges à 150 m³.

Des difficultés d'approvisionnement en Okoumé favoriseraient évidemment l'apparition d'essences de substitution.

LE MARCHÉ INTÉRIEUR

La firme ne pratique aucune vente directe, toutes les ventes passant par les réseaux habituels de distribution.

La demande porte principalement sur des panneaux minces et l'épaisseur moyenne se situe entre 4, 5 et 5 m/m, ce qui implique une proportion de faces beaucoup plus importante qu'en France.

Le marché intérieur représente au moins 90 %

de la production actuelle et, pour les usages courants, les utilisateurs préfèrent l'Okoumé. L'essentiel des ventes, soit environ 80 %, se réalise sur Casablanca et Rabat.

En matière de prix, bien que le contreplaqué ne figure pas parmi les produits susceptibles d'être réglementés, il est sujet à homologation, comme tous les produits de l'industrie marocaine.

LES IMPORTATIONS

Jusqu'alors, les barrières douanières décourageaient les importations. C'est ainsi que le contreplaqué était frappé d'une taxe de 30 % dont l'incidence totale s'élevait à 43,425 %.

Un protectionnisme plus rigoureux se faisant l'auxiliaire d'un plan d'austérité mis en application en octobre 1964, interdit depuis cette date les importations de contreplaqué au Maroc.

LES EXPORTATIONS

Les ventes à l'exportation ont été les suivantes au cours des dernières années :

1962	600 m ³
1963	200 m ³
1964	—

On peut espérer dans l'avenir que le cube des exportations augmentera sensiblement, cette évolution devant tout naturellement se produire dans le cadre d'une économie concertée entre les pays du Maghreb.

CONCLUSION

L'activité de ces dernières années montre que le marché du contreplaqué a été en progression depuis l'indépendance du Maroc pour atteindre une certaine stabilité à partir de 1960.

La consommation moyenne annuelle ressort à environ 12.000 m³ de grumes et l'on pense, si les marchés d'exportation s'ouvrent pour le Maroc, que la demande devrait croître d'au moins 40 % d'ici 1968. Cette augmentation sera couverte sans difficulté par les moyens de production dont dispose actuellement ce pays. Ces espérances laissent donc

prévoir des achats qui s'élèveraient à cette date de 16 à 17.000 m³ de bois en grumes.

En cas de pénurie d'Okoumé, des essences de substitution devraient pouvoir être commercialisées sur le marché d'un pays dont le souci dominant est la protection de l'industrie naissante.

Les possibilités qui seront offertes à l'exportation dans l'avenir sont encore mal connues et une aide à l'exportation permettrait de les développer notablement.

C. — L'INDUSTRIE DU TRANCHAGE

Jusqu'en 1952, les Noyers du pays étaient exportés sous forme de grumes.

En 1955, un arrêté gouvernemental, afin de permettre aux industriels d'avoir une activité nor-

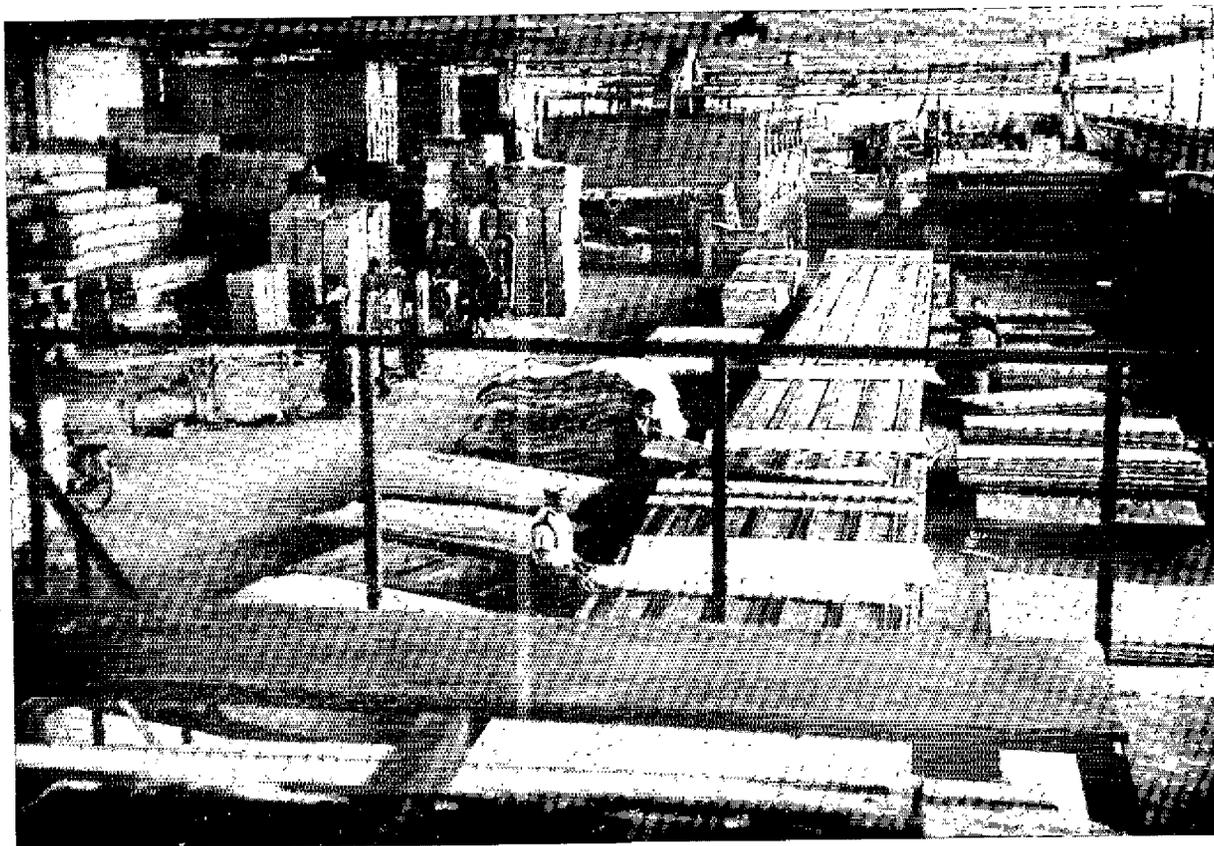
male, interdisait l'exportation de grumes de Noyer.

L'exportation est limitée à 600 m³ de placages qui représentent environ 2.000 m³ de grumes.

Ce contingent a été établi en fonction des pos-

G. E. M. A., Sidi Marouf. Classement des faces et séchoirs.

Photo Leroy.



sibilités de production, afin de ne pas épuiser les ressources forestières, tout en permettant aux trancheurs d'avoir suffisamment de matières premières pour avoir une rentabilité correcte.

Malgré tout, ce contingent était trop faible pour trois trancheurs et l'un d'entre eux a abandonné cette activité pour se consacrer à l'exploitation forestière du Cèdre, au sciage et à la fabrication de contreplaqués de Cèdre.

Il ne reste donc plus que deux trancheurs installés tous deux à Marrakech, se partageant les 2.000 m³ de grumes.

Chacun emploie environ 40 à 45 ouvriers et possède une trancheuse, une étuve, le séchage du placage étant effectué à l'air libre sous hangar.

Les placages de Noyer vont pour 5 % environ sur le marché intérieur, le reste est exporté principalement vers la Grande-Bretagne, la France, la Hongrie et l'Espagne.

Ces exportations ont été les suivantes, en tonnes, ces dernières années :

1962	269 tonnes
1963	319 —
1964	274 —

30 à 40 m³ d'autres essences sont également tranchés afin de répondre à certains besoins : Frêne, Avodiré, Chêne, Sapelli. Ces placages vont au marché national.

Si la part des bois tropicaux utilisés par les entreprises est actuellement très faible, elle pourrait s'augmenter jusqu'à atteindre la capacité d'absorption du marché marocain, dans la mesure où des barrières de protection limiteraient les importations de placages.

Celles-ci ont été les suivantes durant ces dernières années :

1962	203 tonnes
1963	119 —
1964	701 —

D. — LA MENUISERIE

L'activité de la menuiserie est étroitement liée à celle du bâtiment. Depuis l'Indépendance du Maroc et le départ d'une partie des Français, le bâtiment a subi un coup sévère directement ressenti par les entreprises de menuiserie générale installées de longue date dans le pays.

Le marché marocain est traditionaliste. Les fenêtres sont faites en général en Sapin Rouge. Les

bois tropicaux sont utilisés pour les travaux de luxe ou pour des usages spécifiques tels que l'Iroko utilisé pour la fabrication de foulons de tanneur.

La part laissée aux bois tropicaux dans la menuiserie est donc relativement étroite. Sur un total de 23.000 m³ importés en 1962, 2.100 à 2.300 m³ seulement iraient à la menuiserie.

E. — L'EMBALLAGE ET LA CAISSERIE

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Ce sont des industries liées au commerce d'exportation des agrumes et des tomates. Pour l'économie du pays, il s'agit d'un revenu très substantiel puisqu'en 1962, par exemple, l'ensemble des ventes à l'étranger de ces deux produits a contribué pour un montant de 280 millions de F à la valeur globale des ventes à l'extérieur (1.730 millions), soit 15 % environ de la valeur totale des exportations.

Tomates et agrumes constituent d'ailleurs les principales matières d'exportation des produits d'origine agricole (30 % du total en valeur).

En poids, bien que les chiffres de production et d'exportation soient variables selon les années, il est normal de tabler sur les tonnages d'exportation suivants :

agrumes	300 à 350.000 tonnes
tomates	100 à 150.000 —

Liée à l'exportation des agrumes et des tomates, l'industrie de l'emballage en épouse certains traits auxquels s'ajoutent certains caractères propres.

L'ensemble des facteurs agissant sur cette industrie fait que :

● La vente est très saisonnière.

La période de vente correspond à la période de production mais, en général, la fabrication est continue avec une pointe au moment où la demande est la plus forte. D'où une obligation de stocker qui incombe normalement au fabricant et non au producteur ou à l'exportateur.

● La vente est variable d'une année à l'autre

Si la tendance générale des exportations est à l'expansion, les chiffres de production et de vente à l'extérieur peuvent varier d'une année à l'autre de façon assez sensible. Il y a donc une certaine difficulté à prévoir à l'avance la capacité d'absorption du marché en emballages et en caisses. Cependant, les fabricants prétendent pouvoir avoir une idée assez nette de la physionomie de la campagne dès

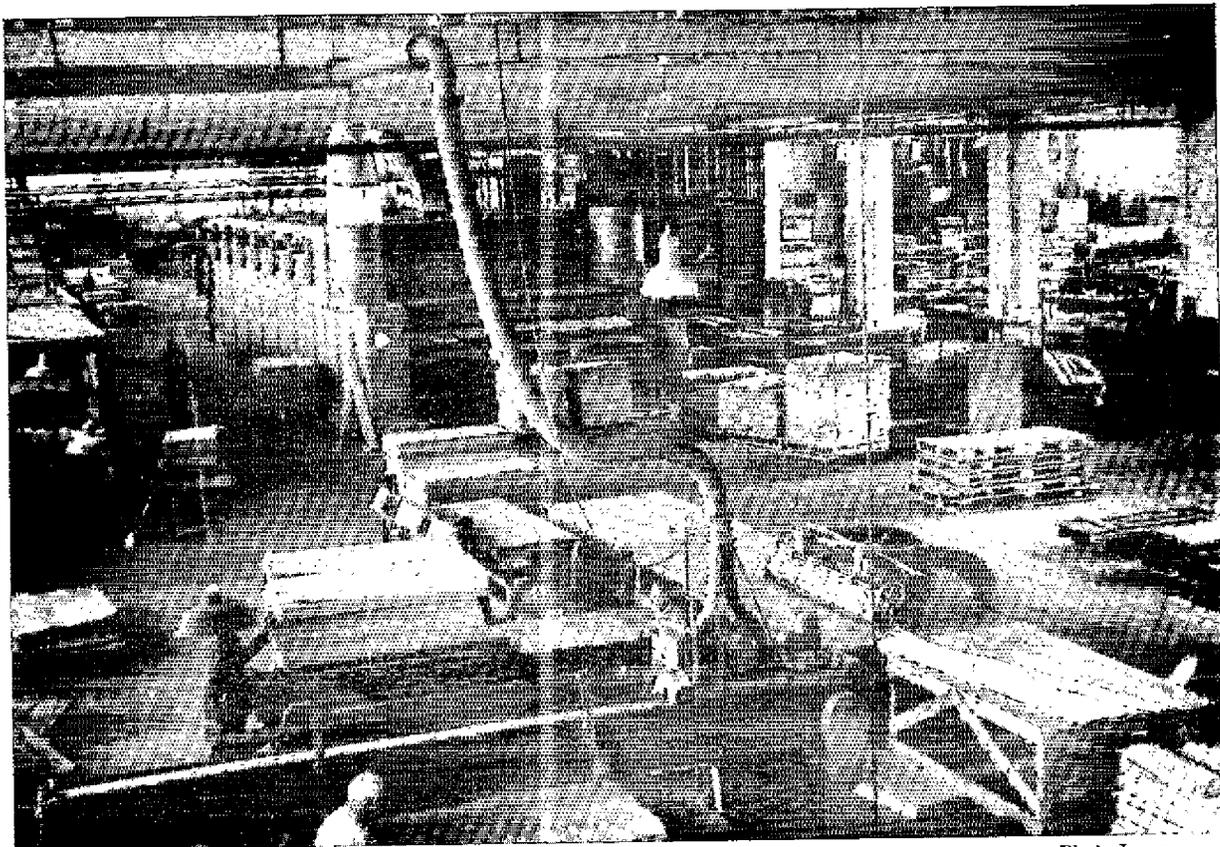


Photo Leroy.

! C. E. M. A., Sidi Marouf. Séchoir Schilde.

le début de la saison et peuvent établir leur programme de fabrication sur cette estimation.

● Elle est spécifique pour chaque produit d'exportation

Traditionnellement, l'orange est exportée dans des caisses en bois sciés pour lesquelles il existe deux types standards : l'Africaine et la Floridienne.

Les « petits agrumes » (clémentines, mandarines), les pomélos et les tomates sont expédiés dans des « billots » ou cageots fabriqués en bois déroulé. Il n'existe qu'un type de billot.

Parmi les raisons qui sont à la base de cette distinction traditionnelle, il semble qu'il faille retenir les suivantes :

— les oranges, moins délicates, peuvent supporter un transport en masses plus importantes (23 à 30 kg) sans avoir à en souffrir. Il n'en est pas de même des tomates ou des clémentines ;

-- de même, il est plus facile, au stade de la consommation, de commercialiser un produit plus cher en petites quantités ;

— enfin, un produit vendu plus cher à l'unité de poids sera plus apte à supporter un emballage plus coûteux.

● Elle est entièrement tributaire, pour le moment, de l'étranger pour son approvisionnement en matière première

Le Pin qui sert à faire les caisses provient des Landes, du Portugal ou d'Espagne. Le Peuplier et le Samba qui entrent dans la fabrication des billots proviennent respectivement de France et de Côte-d'Ivoire.

● Son expansion est récente

Elle est protégée par une réglementation qui interdit l'importation d'emballages tout faits (un dahir en date du 2 septembre 1959 a supprimé le régime de l'admission temporaire pour la caisse et a entraîné sa fabrication exclusive dans le pays).

Le billot, contingenté jusqu'alors (4.000.000 de caisses importées de France et d'Algérie en 1962) doit, d'après un arrêté récent (8 mai 1962) être obligatoirement fabriqué sur place.

● En ce qui concerne la caisse à oranges, le prix est libre en dessous d'un prix plafond établi par le Gouvernement. Ce prix est susceptible de modifications si les conditions économiques de fabrication changent.

LA CAISSERIE

Production.

Il s'agit d'emballer pour l'exportation 300.000 t d'oranges : donc de produire environ 12.000.000 de caisses, un peu plus en réalité car il y a une petite consommation interne de caisses.

La caisserie est partie de l'artisanat, mais la concurrence a été telle que beaucoup d'entreprises n'ont pu subsister et que l'on a assisté à des concentrations importantes.

On estime que la main-d'œuvre intéressée est de l'ordre de 1.000 ouvriers. Pour la plupart de ces entreprises, il s'agit d'une activité unique. Pour certaines, il y a eu conversion en menuiserie — la caisserie devenant une activité accessoire.

La fabrication porte sur des caisses à claire-voies, divisées en deux compartiments séparés par une « médiane ». Les panneaux verticaux d'extrémité, parallèles à la médiane, sont dits « tête ».

Il existe deux types de caisses : l'Africaine et la Floridienne.

● L'Africaine.

C'est le plus petit des deux standard. Sa contenance est de 23 kg d'oranges. Sa tare est de 3,500 kg. C'est un emballage destiné uniquement au commerce vers la France. La moitié environ des caisses produites au Maroc sont faites sur ce type. Ses dimensions sont les suivantes :

Hauteur : 300 mm, Largeur : 300 mm, Longueur : 495 mm.

● La Floridienne.

Plus grande que la précédente, la Floridienne est tarée à 5 kg. Elle est expédiée dans tous les pays y compris la France. Sa capacité est de 30 kg et ses dimensions sont les suivantes :

Hauteur : 300 mm, Largeur : 300 mm, Longueur : 680 mm.

Technique.

Qu'il s'agisse de l'un ou de l'autre des deux types, on n'utilise pratiquement que des bois sciés. Les bois sont importés en sciages de différentes épaisseurs. Mais, un décret en date du 2 septembre 1959 oblige à importer des bois faisant au moins 12 mm d'épaisseur. Il y a donc ainsi au moins un trait de dédoublement à pratiquer à la scie à ruban avant l'utilisation finale. Quelques fabricants font des têtes en déroulé de Samba (épaisseur inférieure à 4 mm).

L'assemblage est effectué au moment de l'utilisation par l'utilisateur lui-même à l'aide de clous. Cette précision est utile à connaître car elle entraîne une élévation dans le prix réel de la caisse de 15 centimes par rapport au tarif fixé.

Le stockage se fait donc chez le fabricant sous forme d'éléments non assemblés mais groupés par

unités correspondant à 10 caisses. Il y a ainsi un gain de place non négligeable sous le hangar de stockage.

Approvisionnement en bois.

Il faut un bois qui soit :

- non cassant et non fendif,
- bon marché,
- non odorant.

D'où l'utilisation du bois le moins cher et en quantité appréciable sur le marché marocain — le Pin maritime.

On utilise également du Sapin blanc provenant de Russie. La répartition des consommations annuelles en ces différentes essences est approximativement la suivante :

Pin des Landes	75.000 m ³
Pin maritime du Portugal et d'Espagne	30.000 m ³
Sapin blanc U. R. S. S. ...	5 à 10.000 m ³

Une caisse nécessite pour sa fabrication :

- 5,9 dm³ de bois sciés pour l'Africaine,
- 8,4 dm³ — — — la Floridienne.

Le rendement est de l'ordre de 80 % mais les déchets constitués essentiellement de sciure sont inutilisables à l'heure actuelle et en pratique laissés aux ouvriers.

Rendus usine Casablanca, ces bois reviennent à :

- 180 F/m³ Pin des Landes,
- 220 F/m³ Pin du Portugal,
- 200 F/m³ Sapin blanc.

Prix de revient de la caisse.

La caisse est tarifée à 1,93 F pour l'Africaine et à 2,70 F pour la Floridienne.

La matière première bois dans la structure du prix de revient entre pour :

- 1,31 F dans l'Africaine (5,9 dm³ bois sciés),
- 1,89 F dans la Floridienne (8,4 dm³ bois sciés),

soit, pour 70 % dans le prix de vente de la caisse fabriquée.

C'est une part élevée qui indique que seul un bois bon marché peut trouver sa place dans l'industrie de la caisse.

Il est à noter d'autre part que cette industrie conserve un caractère artificiel ; la caisse importée du Portugal reviendrait moins cher.

La vente.

La production oscille entre 10 et 12.000.000 d'unités chaque année, nécessitant de 90 à 120.000 m³ de sciages.

La fabrication est pour 70 % entre les mains de trois grosses entreprises. Et pourtant, il y a une lutte sérieuse sur le marché — les « petits » étant accusés de « casser les prix », si bien que les caisses sont vendues en règle générale au-dessous du prix tarifé avec une marge bénéficiaire limitée qui rend ainsi la profession instable : lorsque la récolte est mauvaise, la demande de caisses est relativement faible et les prix sont nettement inférieurs aux tarifs.

En définitive, il apparaît donc, contrairement aux premières vues, que le marché n'est pas très sain mais tend à s'affermir depuis quelques années par suite de la disparition d'un certain nombre d'entreprises.

Débouchés actuels pour les bois tropicaux.

Ils sont très limités puisque la majorité des caisses est faite en Pin. Un seul fabricant, dont l'activité principale n'est pas la caisserie mais la menuiserie, utilise du Samba pour la fabrication des têtes.

La consommation de Samba pour la caisserie est de l'ordre de 2.000 m³/an, correspondant à une production de 3.000.000 de têtes par an.

Les têtes en déroulé de Samba en 4 mm auraient un prix de revient moindre.

Ceci justifie l'utilisation du Samba dans la fabrication des têtes, dans la mesure où existent des dérouleuses puisque, comme il a été noté, l'importation de déroulés est interdite.

Perspectives d'avenir.

● Economie des Agrumes.

Les prévisions effectuées par les services compétents prévoient généralement une augmentation de la production d'agrumes dans les années à venir de l'ordre de 100.000 t (production 1962-1963 : 504.000 t), compte tenu de l'entrée en production de nouveaux vergers à l'état de production (38.000 ha actuellement en production sur 53.700).

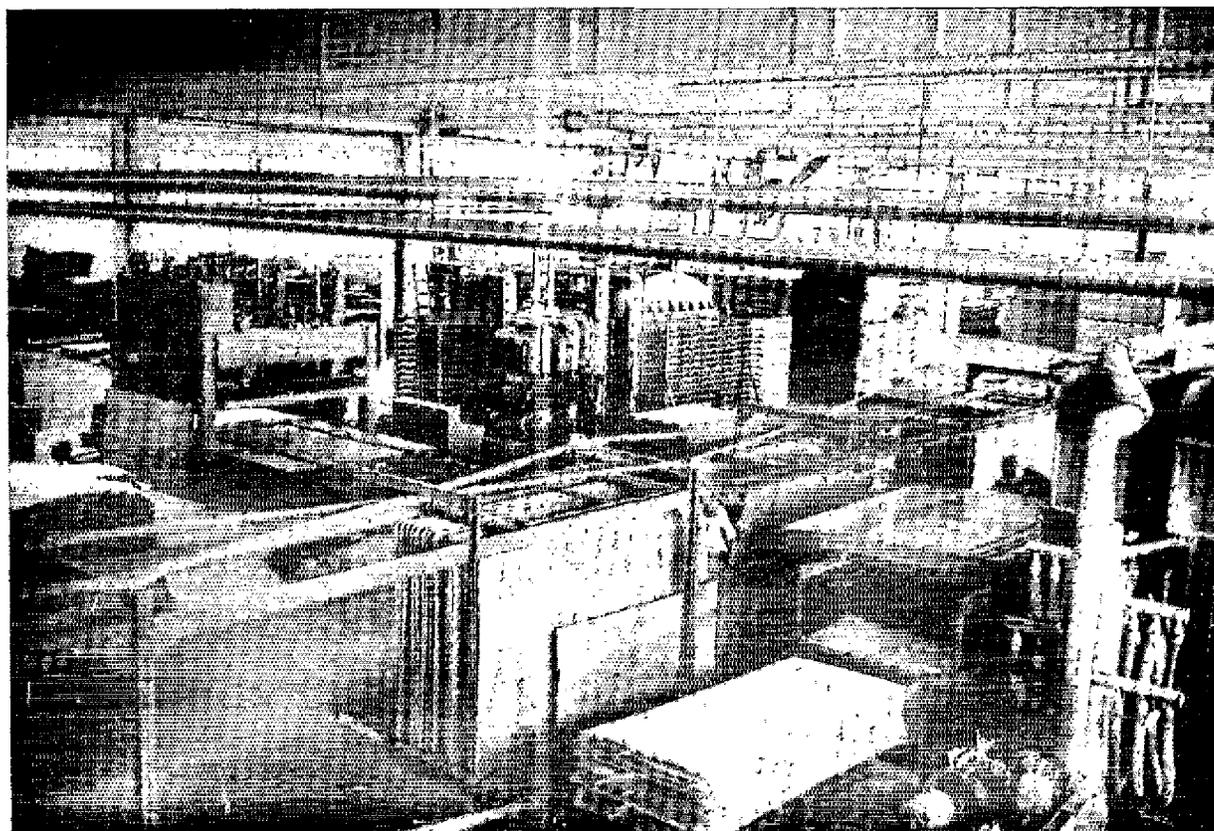
Mais, en raison de la grosse concurrence qui existe sur le marché extérieur (Espagne et Israël), il est prévu de développer la consommation intérieure qui devrait passer de 100 à 125.000 tonnes et la fabrication des jus de fruits dont les besoins devraient être portés de 40 à 70.000 tonnes.

Dans ces conditions, l'augmentation des exportations porterait sur 40 à 50.000 t d'agrumes dont 35.000 à 40.000 t pour les oranges.

Ce chiffre serait atteint rapidement et se stabiliserait ensuite dans la perspective de 5 ou 6 ans.

C. E. M. A., Sidi Marouf. Atelier de collage.

Photo Leroy.



● *Avenir de la caisse.*

Dans un avenir immédiat, il faudra donc compter sur une augmentation de la demande en caisses portant sur environ 1.500.000 unités.

En supposant que cette demande se répartisse entre les fabricants actuels (et il ne semble pas que la structure puisse changer), il faudrait compter sur une augmentation de la demande en Samba de l'ordre de 12 % qui la porterait à 2.200 m³ et se stabiliserait à ce chiffre.

Il ne paraît pas probable en effet, vu l'importance de l'investissement que représente une dérouleuse ou une petite trancheuse, que d'autres fabricants de caisses se mettent à l'emploi du déroulé de Samba pour les têtes.

Par contre, une importante usine de billots de Casablanca a lancé sur le marché une caisse armée en déroulé de Samba, dont la capacité correspond à celle de l'Africaine (entre 20 et 23 kg avec une variante peu usitée de 16 kg) et une tare de 1,8 kg. La pénalisation de 200 g pour l'exportateur (à cause de la tare plus faible) est compensée par l'économie des frais de clouage et de feuillards, ce

qui se traduit par un gain de 2 à 2,5 centimes par kilo d'oranges.

Les avis des utilisateurs sur cette sorte de caisse semblent un peu divergents. Néanmoins, la vente a bien démarré et, dès la campagne 1962-1963, un programme de 1.500.000 caisses armées nécessita l'emploi de 8.000 m³ de Samba. Cette quantité pourra s'accroître dans les années à venir.

Cependant, parmi les concurrents de la caisse bois, se révèle la caisse carton, à l'heure actuelle fort peu utilisée (1.500 t d'oranges environ) mais rencontrant un certain succès parmi les importateurs français.

Le développement de la caisse carton au Maroc sera lié d'une façon très sûre à la réalisation du projet de transport de 100.000 t d'agrumes par chemin de fer à travers l'Espagne. Dans cette hypothèse, il est prévu que la caisse carton moins chère, n'ayant plus à supporter les hauteurs d'empilement du bateau, serait exclusivement utilisée.

Ceci correspondrait à une diminution des besoins en caisses bois de l'ordre de 4.000.000 par rapport au total intéressé à cette époque, soit de l'ordre de 2.000.000 par rapport au total actuel.

L'INDUSTRIE DU BILLOT

Il s'agit d'une industrie qui, par opposition à la caisserie, s'intéresse à l'emballage des agrumes délicats : clémentines, mandarines, pomélos, et aux primeurs (essentiellement tomates).

L'exportation de ces produits nécessite un emballage différent, à un prix plus élevé (0,12 F au lieu de 0,9 F en kilo de produit emballé).

Marché des tomates et des petits agrumes.

Les exportations annuelles de tomates se situent autour de 120.000 tonnes ; celles de petits agrumes sont de 30.000 tonnes sur lesquelles les clémentines représentent à elles seules 20.000 t — le reste étant constitué par les mandarines (2.800 t) et les pomélos (6.600 t).

Le billot.

Il n'en existe qu'un seul type servant aussi bien pour les tomates que pour les clémentines. Sa capacité est de 20 litres, permettant de loger 11 kilos de clémentines ou 9,5 à 10 kg de tomates. Il est constitué de douelles réunies par des entredouelles. Deux « petits bouts » renforcent les côtés et leur donnent la rigidité voulue. Comme le fond et le couvercle, ils sont en sciage. La tare est de 900 g avec couvercle.

Les parties déroulées (douelles, entredouelles) peuvent être en Samba ou en Peuplier. Les parties sciées sont en général en Pin.

On fabrique annuellement de 11 à 15.000.000 de billots. Cette fourchette assez grande est due surtout aux aléas de la production de la tomate. Comme pour la caisserie, les besoins sont saisonniers et la production est continue. Cependant, environ 70 % de la vente sont faits en avril-mai, d'où une nécessité de stocker après fabrication.

Fabrication.

L'industrie du billot au Maroc est très récente. Jusqu'à ces derniers temps (1958), tous les billots étaient importés de France et d'Algérie. En 1962, il y a encore eu 3.000.000 de billots importés. Mais un arrêté du 8 mai 1963 a interdit ces importations.

La fabrication est pratiquement partagée entre 4 entreprises principales dont deux sont à Casablanca, deux autres à Agadir, produisant respectivement : 40 %-25 %-20 % et 15 %.

Choix de l'essence.

Il faut un bois qui soit :

- léger,
- facilement déroulable,
- résistant à la flexion,
- relativement bon marché.

Dans l'état actuel des choses, deux essences remplissent ces conditions : le Peuplier et le Samba.

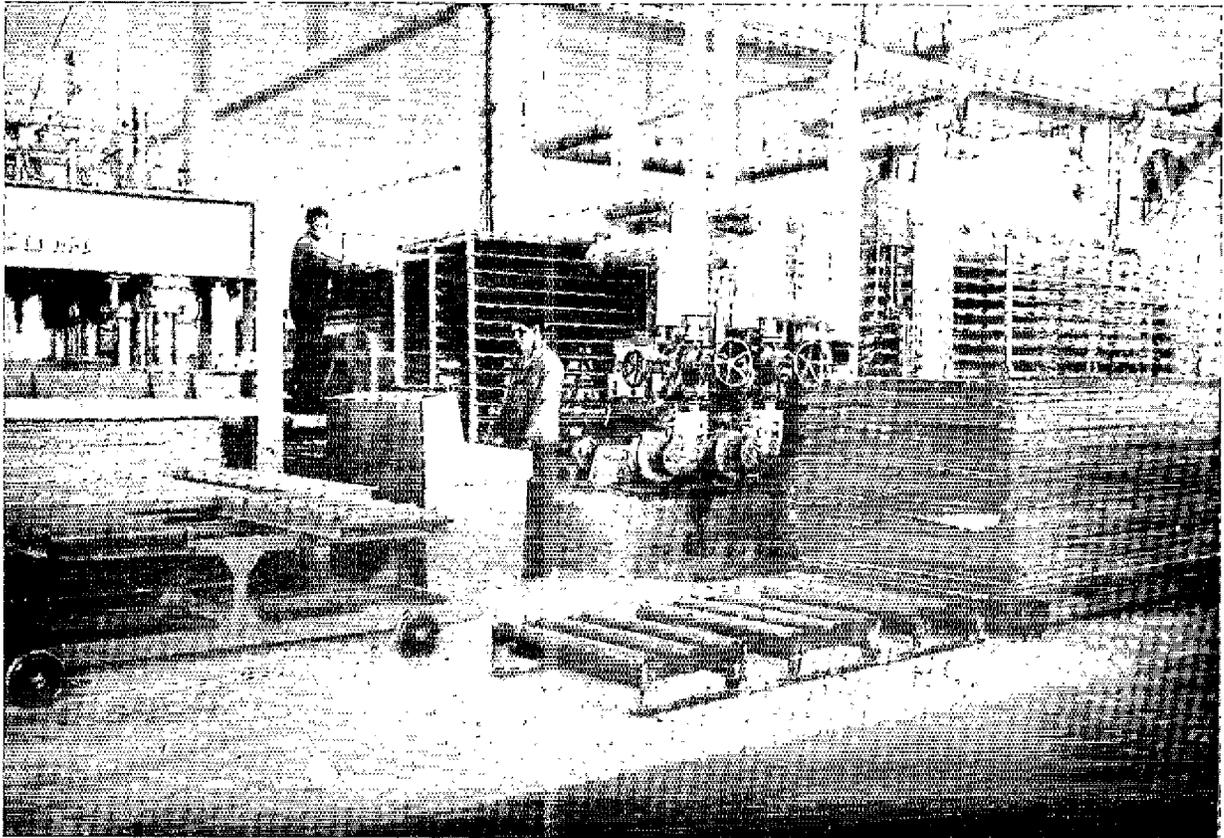


Photo Leroy.

C. E. M. A., Sidi Marouf. Pré-presses, chargeur et presse à panneaux.

Les prix d'achat au m³ grume rendu usine Casablanca sont identiques, soit 210 F.

Pour le Peuplier, il s'agit de bois d'importation provenant de France, de qualité intermédiaire entre le sciage et le déroulage proprement dit.

Mais ce prix appelle quelques correctifs car, d'une part, le déroulage et l'utilisation du Samba, réclament moins de travail et de main-d'œuvre (pas de triage de nœuds en particulier), d'autre part, les rendements sont inférieurs pour le Peuplier (de l'ordre de 52 %) — le rendement moyen du Samba étant de 60 % pour un déroulé de 32/100^e de mm.

Ces raisons font que le Samba est en général préféré au Peuplier. On considère que le m³ déroulé pour le Samba revient à 330 F et le m³ déroulé pour le Peuplier à 350 F.

Cette différence n'est pas valable partout. Pour Agadir, le frêt est plus cher — ce port ne constituant pas une escale normale sur les lignes africaines.

Approvisionnements en Samba.

Ils sont faits en partie par un importateur (50 % environ), en partie par un courtier ou directement

auprès d'un exploitant. Ce sont en général des marchés de 3 ou 4 mois.

La qualité est exclusivement la qualité loyale et marchande en provenance de Côte-d'Ivoire. Les approvisionnements ont considérablement augmenté. En 1961, il était fabriqué environ 12.000 billots Samba par jour. Ce chiffre est passé à 40.000 en 1962/63 (150 jours/an).

La consommation correspondante de Samba était de 8 ou 9.000 m³ pour les seuls billots.

Dans l'éventualité d'une obligation de faire appel à d'autres essences, des essais ont été faits avec quelques espèces telles que le Lauan et l'Ozigo. Le Lauan, en raison de l'importance du frêt, est à écarter. Quant à l'Ozigo, dont le rendement au déroulage est meilleur, il est plus cassant et convient moins bien à la fabrication.

Perspectives d'avenir.

● Economie de la tomate et des clémentines.

On a vu que les exportations de tomates étaient assez variables. Le débouché est essentiellement la France pour laquelle a été alloué, dans le cadre de la C. E. E., un contingent hors douane de 120.000 t.

La tomate marocaine est peu appréciée sur les marchés anglais ou allemand. Elle se heurte de plus en plus, sur le marché européen, à la concurrence des tomates primeurs de serre et, sur le marché français, à la tomate algérienne (30.000 t environ).

Ces éléments conjugués font que l'on ne pense guère au Maroc que la quantité de tomates exportables dans les années à venir soit supérieure à 150.000 t.

En ce qui concerne la clémentine et le pomélo, l'augmentation pourrait porter sur 7 à 8.000 tonnes environ.

● *Perspective du billot.*

L'incidence de cette augmentation du marché

d'exportation sur les emballages serait dans les années à venir de l'ordre de 800.000 à 1.000.000 de billots.

Mais il y a lieu de considérer également que 2,5 millions de billots ont été encore importés en 1962 qui, dès la campagne 1963-64, ont été fabriqués sur place.

Il est à prévoir, compte tenu de la structure actuelle de la fabrication, que ces billots seront faits en Samba.

En définitive, c'est une production annuelle de 9 à 10.000.000 de billots en Samba qui est prévue par l'entreprise intéressée entraînant une augmentation de la consommation en Samba, qui passerait à 12 ou 13.000 m³ grumes par an.

PERSPECTIVES D'AVENIR DE L'IMPORTATION DES BOIS TROPICAUX

Grâce à la production de caisses armées, la fabrication des caisses traditionnelles à tête en Samba et surtout la production de billots, cette essence a un débouché assuré sur le marché marocain, qui devrait atteindre environ 20.000 m³/an.

L'Okoumé.

Il constitue l'essentiel des approvisionnements de l'industrie du contreplaqué. Limité à la consommation locale, le marché du contreplaqué devrait se stabiliser dans les années à venir à un niveau légèrement supérieur à la moyenne de ces dernières années. Dans ces conditions, les besoins annuels en Okoumé se chiffrent à environ 10 ou 11.000 m³ grumes.

Les bois divers.

L'industrie du meuble et de la menuiserie utilise en majeure partie des bois sciés de provenance européenne, moins chers que les bois tropicaux.

Le secteur de la menuiserie, traditionnellement consommateur de résineux du Nord, réserve l'em-

ploi des bois tropicaux à la construction de luxe (très limitée depuis l'Indépendance) ou à des fabrications spéciales.

L'industrie du meuble a une activité en régression depuis quelques années et ne semble pas devoir s'améliorer dans les années à venir. La consommation de bois tropicaux, en massif, y est d'ailleurs faible (500 à 700 m³ environ).

Enfin, il ne semble pas que l'industrie du placage, actuellement essentiellement consommatrice de Noyer, augmente sensiblement ses besoins en bois tropicaux, qui s'élèvent présentement à 40 ou 50 m³ grumes.

Dans ces conditions, compte tenu de la consommation de l'industrie du contreplaqué qui utilise 1.000 m³ de « Bois Rouge » en plus de l'Okoumé, les besoins du Maroc en bois divers se situent à un niveau de 4 à 4.500 m³ grumes par an.

Les « Bois Rouges » (Acajou, Stipo, Sapelli, Tiama) devraient, comme à l'heure actuelle, constituer l'essentiel de la demande. La proportion de Tiama pourrait augmenter si son prix se maintenait à un niveau moins élevé que les autres.

